

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 24 mars 2022

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame WALIDI-ALAOUI

Convocation envoyée le 7 mars 2022

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de présents participant au vote : 85

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 1

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Madame Hana WALIDI-ALAOUI
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Catherine VICTOR
Monsieur Rémi DETANG	Madame Kildine BATAILLE	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Christophe AVENA	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Jean-François DODET	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Jean DUBUET
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Gaston FOUCHERES
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Danielle JUBAN	Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Caroline JACQUEMARD	Madame Catherine PAGEAUX
Madame Marie-Hélène JUILLARD- RANDRIAN	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Céline RENAUD	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Madame Monique BAYARD
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Bruno DAVID	Madame Catherine GOZZI
Madame Céline TONOT	Madame Laurence GERBET	Monsieur Philippe SCHMITT
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Claire VUILLEMIN	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Stéphanie MODDE	Madame Céline RABUT
Monsieur Benoît BORDAT	Monsieur Olivier MULLER	Monsieur Frédéric GOULIER
Madame Brigitte POPARD	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Christine MARTIN	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Adrien GUENE
Madame Océane CHARRET-GODARD	Monsieur Lionel SANCHEZ	Madame Noëlle CABBILLARD
Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Cyril GAUCHER
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Patrick AUDARD	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI
	Monsieur Léo LACHAMBRE	

Membres absents :

Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX pouvoir à Monsieur Adrien GUENE

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**Contrat de relance et de transition écologique pour le territoire de Dijon métropole –
Approbation - Autorisation de signature**

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans les contrats de plan Etat-Région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen, et long termes, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'Etat, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'Etat et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats de relance et de transition écologique (CRTE).

C'est dans ce cadre que Dijon métropole a signé, le 5 mai 2021, avec l'Etat et la Région Bourgogne-Franche-Comté, un accord de relance métropolitain 2021-2022, qui actait notamment les soutiens financiers, par l'Etat et la Région, des projets conduits durant ce laps de temps par la métropole et ses communes membres, projets listés dans les tableaux faisant partie intégrante de ce document contractuel.

Cet accord de relance métropolitain était le préambule du CRTE qui constituera, au même titre que le futur contrat métropolitain à signer avec la Région Bourgogne-Franche-Comté, le volet métropolitain du Contrat de Plan Etat Région (CPER) 2021-2027.

Par ailleurs, Dijon métropole a engagé la révision de son projet métropolitain, approuvé dans sa version initiale en 2017, et dont les nouvelles orientations stratégiques sont présentées au Conseil métropolitain du 24 mars 2022, avant que ce dernier n'approuve sa version définitive d'ici la fin de l'année 2022.

Le CRTE s'inscrit :

* dans le temps court du plan France Relance avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans le territoire ;

* dans le temps long en forgeant un projet de territoire ayant pour ambition le développement économique, la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, le CRTE s'enrichira de la participation des forces vives du territoire que sont notamment les entreprises ou leurs représentants, l'université, les établissements hospitaliers, les associations, les habitants, au travers notamment du conseil de développement créé par délibération du Conseil métropolitain du 30 septembre 2021.

La circulaire du Premier Ministre n°6231/SG du 20 novembre 2020, relative à l'élaboration des CRTE, confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Il sera appelé à évoluer, par voie d'avenants, notamment une fois que Dijon métropole aura adopté son nouveau projet de territoire.

C'est dans ce cadre qu'a été élaboré le contrat de relance et de transition écologique pour le territoire de Dijon métropole, annexé à la présente délibération. Après avoir tracé le portrait de la métropole, celui-ci présente les grandes orientations du futur projet métropolitain, puis un plan d'action se déclinant en un recensement des projets matures mis en œuvre par la métropole et ses communes membres en 2021 et 2022 et de ceux, en maturation, qui devraient s'inscrire dans le projet de territoire pour des réalisations entre 2023 et 2026, rappelle les actuelles contractualisations entre Dijon métropole, l'Etat et ses opérateurs (ADEME, Agence de l'Eau, ANRU...) et aborde les modalités de gouvernance du CRTE.

Les leviers financiers de l'Etat, au titre du CRTE, devraient être la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), la DSIL rénovation énergétique, la DSIL exceptionnelle, la Dotation d'Equipe-ment des Territoires Ruraux (DETR), le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT), les crédits obtenus en réponse à des appels à projets ponctuels (projet alimentaire territorial, jardins partagés, réhabilitation des aires d'accueil des gens du voyage...), des crédits d'Etat (DRAC...) ou des crédits gérés par des opérateurs publics (ADEME, Agence de l'Eau, Banque des Territoires...).

Des crédits complémentaires pourront être sollicités par Dijon métropole, pour les actions recensées dans le cadre du CRTE, auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté, du Département de la Côte d'Or et/ou de l'Europe, et viendront ainsi en déduction de la part du maître d'ouvrage.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) du territoire de Dijon métropole, annexé à la présente délibération ;
- **de dire** que ce CRTE fera l'objet d'une modification par avenant, une fois approuvé le nouveau projet de territoire de Dijon métropole ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, avec le Préfet de la Région Bourgogne-Franche-Comté, Préfet de la Côte d'Or, représentant l'Etat, le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) du territoire de Dijon métropole, annexé à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

SCRUTIN	POUR : 84	ABSTENTION : 2
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 1 PROCURATION(S)	